

L’an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

<b>En exercice :</b>	<b>55</b>		
<b>Présents :</b>	<b>34</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>48</b>
<b>Absents :</b>	<b>21</b>	- dont POUR :	<b>48</b>
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

**Étaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. KITAEFF Richard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MARIANI-RENOUX Séverine	M. SILVESTRE Claude
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine	
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel	
Mme FAURE Cécile	Mme PAIGNON Laurence	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
Mme PONTET Annie

**Absents non-excusés :**

Mme AMOROS Elisabeth  
M. JUSTINESY Gérard  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme PIERI Julia



N° 2025-114

**AFFAIRES GENERALES** – Mise à jour des représentants du SCOT

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-48 en date du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants de LMV agglomération au sein des organismes extérieurs : Aménagement du territoire ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-136 en date du 23 septembre 2021 portant désignation de représentants de LMV au sein d’organismes extérieurs ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte du SCOT ;*
- *Vu le courrier de Madame Christine PESQUIES-LION en date du 2 juin 2025 de démission de ses représentations en tant que conseiller communautaire.*

Le comité syndical du Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – L’Isle-sur-la-Sorgue compte 33 membres titulaires et 33 membres suppléants, répartis de la manière suivante :

- Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : 11 titulaires / 11 suppléants ;
- Communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse : 22 titulaires / 22 suppléants.

Madame Christine PEQUIES-LION a été désignée, lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, membre suppléant du syndicat mixte du SCOT. Compte tenu de sa démission de ses mandats de conseillère municipale et de conseillère communautaire, il convient désormais de lui désigner un suppléant.

La candidature de Mme Cécile FAURE est proposée.

*Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, il a été demandé au conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.*

*De plus comme aucune candidature n’a été déposée après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.*

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTE** de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Mme Cécile FAURE comme membre suppléant en remplacement de Mme Christine PESQUIES-LION au sein du SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – L’Isle sur la Sorgue ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



